



DEMANDE D'INSCRIPTION AU LYCÉE ANNÉE SCOLAIRE 2026-27

Le District compte plus de 30 lycées publics et écoles à charte publiques (9^e à la 12^e année). Les élèves peuvent postuler auprès de 12 lycées maximum sur le formulaire de demande My School DC. Ils ont également la possibilité de s'inscrire directement dans un lycée DCPS de leur circonscription, dans leur établissement de rattachement ou dans un établissement scolaire qui ne participe pas au programme My School DC.

POSTULEZ AVANT LE 2 FÉVRIER 2026

- **Créez un compte familial.**
Conseil à l'intention des élèves : Si vous créez un compte familial avec votre adresse électronique personnelle, veuillez à inclure l'adresse électronique de votre tuteur dans la section 2 de la demande.
- **Rassemblez toutes les informations nécessaires pour remplir votre formulaire de demande My School DC.**
Rappel : Les lycées et les programmes sélectifs exigent des informations supplémentaires sur le formulaire de demande My School DC. Assurez-vous de disposer de suffisamment de temps pour rassembler tous les documents avant la date limite de candidature fixée au 2 février. Vous ne pourrez pas soumettre la demande si vous ne disposez pas de toutes les informations requises. Scannez le code QR pour accéder au lien vers les conditions requises par les lycées sélectifs
- **Ajoutez les établissements scolaires de votre liste à votre formulaire de demande My School DC et classez-les dans l'ordre de votre choix.**
L'ordre dans lequel vous classez vos établissements nous permet de déterminer ceux dans lesquels vous souhaitez vous inscrire de préférence. Cela n'a aucune incidence sur vos chances d'être accepté(e) dans un établissements sélectif ni sur les préférences auxquelles vous pouvez prétendre, telles que la priorité accordée en raison d'un transfert ou de la présence de frères et sœurs.
- **Soumettez votre candidature avant le 2 février.**
Vous pouvez modifier votre candidature à tout moment avant le 2 février. Vous pouvez mettre à jour le classement des écoles que vous avez indiqué dans votre candidature jusqu'au 13 mars à 17 h.

AVANT DE SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

- **Faites une liste.**
Utilisez l'outil de **recherche d'écoles** (<http://find.myschooldc.org>) et recherchez des établissements en fonction de leur adresse, classes d'enseignement et type de programme (tels que les activités sportives interscolaires, STEM, classes AP, etc.). Cet outil vous permet également de déterminer sur la carte le trajet potentiel entre votre domicile et l'établissement scolaire. Remarque : Rien ne garantit le placement par loterie ou sur la liste d'attente dans les établissements scolaires auxquels vous postulez, alors faites votre demande pour tous les établissements que vous souhaitez intégrer. Vous avez le choix (jusqu'à 12 établissements) !
- **Consultez le profil scolaire des lycées.**
Le profil scolaire fournit des informations de base sur chaque établissement et vous offre la possibilité de consulter son calendrier des journées portes ouvertes. Vérifiez les classes pour lesquelles l'établissement accepte les demandes d'inscription, ainsi que les données des loteries passées indiquant le nombre de places disponibles dans une classe, la longueur de la liste d'attente à la date de publication des résultats et l'évolution de la liste d'attente. Scannez le code QR pour accéder au lien vers ces informations.

**VOUS LISEZ CE
DOCUMENT SUR PAPIER ?
SCANNEZ ICI POUR
ACCÉDER À TOUS LES
LIENS MENTIONNÉS**



- **Consultez les exigences spécifiques de l'établissement.**
Certains lycées appliquent des limites d'âge. D'autres établissements exigent l'examen des relevés de notes des crédits obtenus pour l'admission à la classe que vous sollicitez. (Certains établissements, par exemple, ne donnent pas de crédit lorsque l'élève obtient un « D » à un cours.) Consultez le conseiller d'orientation de votre collège pour obtenir des conseils sur les conditions requises.
- **Participez à EdFEST, aux foires scolaires et aux journées portes ouvertes.**
Scannez le code QR pour accéder à une liste de questions utiles et posez-les directement aux établissements qui vous intéressent afin d'affiner vos choix.
- **Utilisez vos réseaux.**
Il est conseillé de discuter avec des personnes de votre entourage (voisins, amis, conseillers d'orientation scolaire) qui connaissent bien les établissements dans lesquels vous envisagez de postuler.
- **Hiérarchisez vos choix.**
Vous classerez les établissements de votre liste finale par ordre de préférence. Il est important de classer votre liste dans cet ordre. Vous ne figurerez sur une liste d'attente que dans les établissements classés au-dessus de celui dans lequel une place est disponible.

TYPES DE LYCÉES PUBLICS

- **Établissements DCPS de la circonscription** : Un formulaire de demande My School DC n'est **pas** requis.
- **Établissements DCPS et écoles à charte de rattachement** : Un formulaire de demande My School DC n'est **pas** requis. Si vous acceptez une place dans un établissement scolaire autre que votre établissement de rattachement, vous pouvez perdre le droit à ce rattachement. Veuillez vous renseigner auprès de votre établissement pour en savoir plus ou appeler la ligne d'assistance My School DC au (202) 888-6336.
- **Établissements DCPS en dehors de la circonscription** : Un formulaire de demande My School DC est requis.
- **Établissements DCPS de l'ensemble de la ville** : Un formulaire de demande My School DC est requis.
- **Lycées et programmes sélectifs du DCPS** : Un formulaire de demande My School DC est requis.
Les élèves du programme doivent remplir une section supplémentaire de l'application My School DC dans laquelle les lycées sélectifs peuvent exiger un bulletin scolaire, une dissertation et des recommandations de la part des enseignants. Voir les processus et critères d'admission ci-dessous.
- **Écoles à charte publiques** : Un formulaire de demande My School DC est requis.
- **Formation pour adultes ou autres options** : Certains lycées publics et écoles à charte publiques offrent d'autres programmes et ne participent pas au système de loterie My School DC. Le District dispose également d'un centre de réinsertion qui offre une gamme de services aux jeunes du District (âgés de 16 à 24 ans) non scolarisés et sans diplôme d'études secondaires ou GED afin de les aider à renouer avec des options de formation et d'autres services essentiels qui leur permettront d'obtenir un diplôme ou un GED. Consultez le site <https://backontrack.dc.gov> pour en savoir plus.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES LYCÉES SÉLECTIFS DU DCPS

Renseignez-vous sur les conditions d'admission et les critères de sélection spécifiques à chacun des établissements et programmes sélectifs ci-dessous. Veuillez noter que l'admission dans un établissement ou un programme sélectif ne se fait pas par tirage au sort, mais sur la base du respect de critères de sélection spécifiques.

POUR VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU LYCÉE (NIVEAU 9 À 12), PENSEZ À POSER LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Mon enfant peut-il obtenir des crédits universitaires grâce à ses cours ?
- Un conseiller pourra-t-il aider mon enfant à remplir ses demandes d'admission à l'université ? Qu'en est-il de la préparation à un concours d'entrée dans une école militaire ou dans une école professionnelle ?
- Quels sont les activités parascolaires, les programmes spéciaux et les possibilités de voyage que vous proposez ?